S.A. AB'6

Capital : 500 000 Frs

Siège social : 5, rue Langevin

78130 LES MUREAUX

Siret 394 394 860 00057

APE 711 Z

2731

94B1006

DEPOT

- 5/01/95

TRIBUNAL
DE COMMERCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2000

Le 22 décembre 2000 à 14 h 00.

Les actionnaires de la Société AB'6, Société Anonyme au capital de 500 000 francs divisé en 5 000 actions de 100 francs chacune, dont le siège social est sis à LES MUREAUX (78130), 5 rue Langevin, immatriculée au RCS de Versailles sous le N° 394 394 860 00057 se sont réunis au siège social sur convocation du Président du Conseil d'Administration par lettres recommandées ou remises en mains propres.

Il a été établi une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires présents entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MELEIRO Raymond en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur SOLANO Jacky, actionnaire, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Madame MELEIRO Valérie est désignée aux fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

Cette feuille de présence est jointe au présent document.

EST ABSENT NON EXCUSE : Madame HERTZ Janine, convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception.

EST ABSENTE : Madame LAMBERT Dominique, convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception. Convocation retournée avec mention : « retour à l'envoyeur, n'habite pas à l'adresse indiquée ».

Devant l'impossibilité de contacter Madame LAMBERT Dominique, il a été demandé à SCP KERNEUR, Huissiers de Justice associés, domiciliés 13, avenue Foch 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES, de signifier et remettre copie de convocation à l'Assemblée Générale du 29 juin 2000. La SCP KERNEUR a dressé un PROCES-VERBAL de Recherches Infructueuses le 25 octobre 2000.

Toujours dans l'impossibilité de retrouver Madame LAMBERT Dominique, en regard de l'article 659 alinéa 3 du Nouveau Code de Procédure Civile, l'Assemblée, après en avoir été informée, peut délibérer.

Une copie du PROCES-VERBAL de Recherches Infructueuses est jointe, en annexe, au présent document.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocations adressées aux actionnaires ainsi que l'accusé de réception recommandé ou du retour à l'envoyeur : « n'habite pas à l'adresse indiquée » ;
- Le PROCES-VERBAL de Recherches Infructueuses établi par SCP KERNEUR Huissiers de Justice associés.
- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Les listes des administrateurs et des actionnaires arrêtées lors de la délibération du Conseil d'Administration du 25 mai 2000. Cette liste faisant également office de feuille de présence à l'Assemblée est jointe au présent document ;
- Le texte des résolutions présenté à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Suite à la démission de l'un des Administrateurs de la société, leur nombre, devenu inférieur au minimum légal, l'Assemblée doit procéder à la nomination de nouveaux administrateurs.

Monsieur le Président donne lecture des lettres de candidatures, et les met à disposition de l'Assemblée ainsi que la déclaration sur l'honneur de non-condamnation pour chaque postulant.

Candidats déclarés au poste d'administrateur, qui en ont fait la demande :

Madame MOURGAUD Josiane demeurant 196 Allée du Château 78410 FLINS SUR SEINE,

Mademoiselle SOLANO Valérie demeurant 40 Hauts de Marcouville 95300 PONTOISE.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame HERTZ Janine-Laure de son mandat d'administrateur, à compter de fin octobre 2000.

L'assemblée Générale approuve à l'unanimité la nomination des postulants désignés ci-dessus et précise que, pour être en accord avec la résolution n°3 de l'Assemblée Générale du 29 juin 2000, le mandat des administrateurs désignés ce jour, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2000, au plus tard le 30 juin 2001.

L'insertion de l'avis, a été demandée au journal La Semaine de l'Ile de France, journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social en date du 03 janvier 2001.

Sont joints au présent procès verbal :

Feuille de présence,

Procès verbal de recherche infructueuse.

Plus rien n'étant à délibérer, Monsieur le Président lève la séance.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal, lequel après lecture a été signé par les membres du bureau.

PRESIDENT	*SECRETAIRE*	*SCRUTATEUR*
R. MELEIRO	*V. MELEIRO*	*J. SOLANO*

Pour Certifié Conforme à l'Original.

S.A. AB'6
Capital : 500 000 Frs
Siège social : 5, rue Langevin
78130 LES MUREAUX
Siret : 394 394 860 0057
APE 711 Z

Liste des actionnaires de la société AB'6 arrêtée lors de la délibération du **Conseil d'Administration** du **25 mai 2000**.

Cette liste tient lieu de feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2000

Noms et prénoms des souscripteurs	**Domiciles des souscripteurs**	**Signatures**
MELEIRO Raymond	44 Rue de la Nouvelle France 78131 LES MUREAUX	
HERTZ Janine-Laure	12-14, Bd Albert 1er 06600 ANTIBES	
LAMBERT Dominique	1, avenue Galliéni 94340 JOINVILLE LE PONT	
SOLANO Jacky	40 Hauts de Marcouville 95300 PONTOISE	
MELEIRO Patrick	21, Rue Capeville 27140 GISORS	
MELEIRO Valérie	44 Rue de la Nouvelle France 78131 LES MUREAUX	
DIAN Valérie	21, Rue Capeville 27140 GISORS	

Dossier : 60076421 /0003.AR RA 7608 19525FR

Procès-Verbal de Recherches Infructueuses

L'AN DEUX MILLE ET LE VINGT CINQ OCTOBRE

Théophile KERNEUR, Paul KERNEUR
13 avenue Foch
Téléphone 01 48 83 01 27

Huissiers de Justice Associés
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
CCP 17 389 97 V PARIS

A LA DEMANDE DE :

S.A. AB'6
5 rue Langevin
78131 LES MUREAUX CEDEX

BP 1032

Elisant domicile en l'Etude,

A ETE CHARGE DE SIGNIFIER:

SIGNIFICATION

A :

Mme LAMBERT Dominique
1 avenue Galliéni
94340 JOINVILLE LE PONT

où étant et parlant comme il est dit ci-après,

dont la dernière adresse connue déclarée par le requérant est la suivante:
1 Avenue Galliéni
94340 JOINVILLE LE PONT

Aucune personne répondant à l'identification du destinataire de l'acte n'y a son domicile ou sa résidence.

En conséquence, j'ai procédé aux diligences suivantes pour rechercher le destinataire de l'acte :
A cette adresse se trouve un immeuble . J'ai rencontré le gardien de la résidence lequel m'a déclaré que la sus nommée est partie depuis plusieurs mois sans laisser sa nouvelle adresse.

Ces diligences ainsi effectuées ne m'ayant pas permis de retrouver le destinataire de l'acte, j'ai dressé le présent procès-verbal de recherches infructueuses, dont deux copies auquelles ont été ajoutées les mentions prescrites par l'article 659 alinéa 3 du Nouveau Code de Procédure Civile, ont été envoyées ce jour au destinataire de l'acte à la dernière adresse connue du requérant, la première par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et la seconde par lettre simple.

ET DE TOUT CE QUI PRECEDE, j'ai dressé le présent PROCES-VERBAL de recherches infructueuses.

Coût du présent acte

	(1)	(2)
Droits Fixes articles 6 et 7	178.50	
Frais de Déplacement article 18	32,51	
Total Hors Taxes	252.00	
T.V.A. à 19,60%.	284.51	
Lettre-Frais d'Affranchissement article 20-2	34.70	
Taxe Fiscale article 20-1.	60.00	
Total T.T.C.	434.97	

(1) Coût si remise à Personne
(2) Coût si lettre

Dossier : 60076421/24.10.00/0003

Théophile KERNEUR-Paul KERNEUR Huissiers de Justice Associés 13 Avenue Foch, ST-MAUR-DES-FOSSES

Paul KERNEUR
Huissier de Justice

ORIGINAL

Théophile KERNEUR
Paul KERNEUR
LICENCIÉ EN DROIT
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
13, Avenue Foch
94100 ST-MAUR-DES-FOSSÉS
Tél. 48 83 01 27

SECOND ORIGINAL

SIGNIFICATION

L' AN DEUX MILLE ET LE TREIZE OCTOBRE pour tentative et le vingt cinq octobre par P.V. 659 NCPC.

A LA REQUETE DE :

La Société Anonyme AB6, dont le siège social est à 78131 LES MUREAUX CEDEX, 5, rue Langevin, B.P. 1032.

J'ai, Paul KERNEUR, Huissier de Justice associé, membre de la S.C.P Théophile KERNEUR, Paul KERNEUR, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à la résidence de SAINT-MAUR-DES-FOSSES (Val de Marne), y domicilié 13, avenue Foch, soussigné ;

SIGNIFIE ET REMIS COPIE A :

Madame Dominique LAMBERT
1 Avenue Galliéni
94340 JOINVILLE LE PONT

Où étant et parlant comme indiqué ci-après ;

D'une convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société AB6 du **29 Juin 2000 à 14 heures au siège social.**

A CE QU'ELLE N'EN IGNORE,

DONT ACTE.